



**REGLEMENT COMPLET BUFFALO GRILL**  
**« GRAND JEU UN PIED EN AMERIQUE »**  
A partir du 15 de chaque mois de Juin, Juillet et Août 2023

**Article 1. Organisation du Jeu**

La Société Buffalo Grill, SAS au capital social de 10 006 187,00 euros, dont son siège social est à Montrouge (92120) au 9 boulevard du Général de Gaulle, immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro 318 906 443 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu web avec obligation d'achat intitulé « **GRAND JEU UN PIED EN AMERIQUE** » (ci-après « le Jeu ») à partir du 15 de chaque mois de Juin, Juillet et Août 2023 soit du 15 au 30 juin 2023, du 15 au 31 juillet 2023 et du 15 août au 31 août 2023.

**Les informations et données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et non à Instagram/Facebook. En aucun cas Instagram/Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu.**

**Article 2. Annonce du Jeu**

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par :

- Une affiche et un flyer en restaurant
- Une publication sur Facebook / Instagram
- Une newsletter

**Article 3. Conditions de participation**

Jeu avec obligation d'achat, réservé aux particuliers majeurs (18 ans révolus à la date du 15 Juin 2023), résidant en France Métropolitaine (Corse incluse).

L'offre est limitée à une seule participation par personne et par mois (même nom, même adresse, et/ou même adresse mail et/ou même adresse postale), sur toute la durée de l'opération. Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse email valide.

La participation au Jeu se fait uniquement par Internet sur le site : « [www.buffalogrill-jeuconcours.com](http://www.buffalogrill-jeuconcours.com) »

Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue.

Les frais de participation au Jeu ne seront pas remboursés.

Sont exclus du Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du Jeu.

**Article 4. Modalités du Jeu**

- a) Venez déjeuner ou diner (hors vente à emporter et livraison) dans votre restaurant Buffalo Grill participant\* (voir liste complète des restaurants participants en annexe de ce présent règlement) et consommez au moins 1 plat et une boisson de la gamme Coca-Cola® parmi les marques Fuzetea, Fanta, Tropic, Sprite et Coca-Cola® entre le 15 et 30 juin 2023, le 15 et 31 juillet 2023 et le 15 et 31 août 2023.
- b) Connectez-vous au site : [www.buffalogrill-jeuconcours.com](http://www.buffalogrill-jeuconcours.com) entre le 15 et 30 juin 2023 ou entre le 15 et 31 juillet 2023 ou entre le 15 et 31 août 2023, date et heure françaises de connexion faisant foi, muni de votre preuve d'achat datée entre le 15 et le 30 ou 31 du mois de votre participation.
- c) Remplissez le formulaire d'inscription en renseignant tous les champs obligatoires listés ci-après : nom, prénom, email, code postal, date de naissance, ville de votre restaurant Buffalo Grill préféré.
- d) Déclarez votre achat en téléchargeant :
  - La photo (format .jpeg ou .pdf, taille maximale 5Mo) de votre ticket de caisse faisant apparaître l'addition de votre repas (plat et une boisson de la gamme Coca-Cola® obligatoire).

En validant le formulaire, vous confirmez avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du Jeu.

**La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement.**

- e) En validant ces étapes, vous pourrez **participer au Tirage au sort** à la fin de chaque mois de Juin, Juillet et août 2023 pour gagner un voyage aux Etats Unis.

**Les tirages au sort seront effectués** auprès de l'étude KALIACT COUTANT ET ASSOCIES dont le siège est 47 Bis Bd Carnot, 13100 Aix-en-Provence le 04 juillet 2023, le 04 août 2023 et le 05 septembre 2023.

Toute participation ou inscription incomplète, illisible, frauduleuse, non conforme, reçue après la date et l'heure limite de participation sur internet (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte. Toute indication fautive ou erronée entraîne l'élimination immédiate de la participation et du gain.

## **Article 5. Dotations mises en jeu**

### 5.1. Nature des dotations

Sont mis en Jeu par tirage au sort à la fin de chaque mois (Juin, Juillet et Août 2023) :

- 1 voyage aux Etats Unis par mois, soit 3 voyages au total

Le voyage aux Etats Unis est d'une durée de 10 jours pour une famille de 4 personnes.

Il comprend un véhicule de location de type compact, 2 nuits à Dallas en hôtel\*\*\*\*, 1 nuit en ranch\*\*\*\* à Graham, 3 nuits à Austin en hôtel\*\*\* avec petit déjeuner inclus, 2 nuits à Banderas en ranch en pension complète et 1 nuit à San Antonio en hôtel\*\*\* avec petit déjeuner inclus.

Le voyage est valable 1 an sans restriction de période à partir de la date du tirage au sort effectué chaque mois.

L'organisation du voyage doit se faire au moins 2 mois avant la date de départ choisie. Les frais de transport pour se rendre à l'aéroport de départ et d'arrivée ne sont pas pris en charge ainsi que les papiers administratifs nécessaires comme les formalités liées au passeport, au visa et à l'ESTA.

## 5.2. Remise des dotations

Les gagnants des voyages tirés au sort seront informés de leur gain et des modalités d'obtention de leur gain par email envoyé à l'adresse email qu'ils auront préalablement renseignée lors de leur inscription au Jeu dans un délai moyen de 7 jours suivant la date du Tirage au Sort.

## 5.3. Précisions relatives aux dotations

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation pour quelque raison que ce soit : elles ne sont ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer, à tout moment, les dotations par une dotation de même valeur et de caractéristiques proches. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## 5.4. Limites de responsabilité

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

S'agissant des dotations, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des dysfonctionnements, des difficultés d'emploi, ni de tout incident ou accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

## **Article 6. Désignation des gagnants**

Par tirage au sort.

Les tirages au sort auront lieu au plus tard le 05/07/2023, le 07/08/2023 et le 05/09/2023 sous contrôle de Maître Coutant, Huissier de Justice pour déterminer les 3 gagnants.

Après vérification de leur preuve d'achat, et si leur dossier est conforme au règlement, ils recevront un email de confirmation de gain à l'adresse email renseignée dans le formulaire de participation.

Si la preuve d'achat du participant qui a été tiré au sort n'est pas conforme, un suppléant sera tiré au sort par l'huissier.

La preuve d'achat envoyée par le participant sera contrôlée afin de vérifier l'ensemble des informations demandées pour la participation.

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste et de l'identité des gagnants.

Chaque gagnant ne peut remporter qu'une seule fois la dotation.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les participants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou toute autre personne de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Toutes dotations qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pu être attribuées, ne seront pas remises en jeu.

## **Article 7. Règlement**

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « Règlement »), sans conditions ni réserve.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

Le Règlement du Jeu a été déposé auprès de l'étude KALIACT COUTANT ET ASSOCIES à Aix en Provence.

Le règlement complet est disponible gratuitement et librement consultable et imprimable sur le site Internet : [www.buffalogrill-jeuconcours.com](http://www.buffalogrill-jeuconcours.com) ou sur simple demande à [service.conso@helo-activation.fr](mailto:service.conso@helo-activation.fr) en précisant dans l'objet du mail : « **GRAND JEU UN PIED EN AMERIQUE** » pendant toute la durée de l'offre et jusqu'au 30/09/2023.

#### **Article 8. Limites de responsabilité**

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieure, et notamment les virus.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (problème de connexion internet, coupure de réseau ou toute autre défaillance technique rendant impossible la participation au Jeu), en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain ou pour tout autre cas.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

Dans tous les cas, seules les dotations listées dans le présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre des dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'adresse email erronée, qui empêcherait la réception du gain aux gagnants concernés.

#### **Article 9. Disqualification**

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société

Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits.

Toute fausse déclaration et toute participation contrevenante au présent règlement entraîne automatiquement l'élimination du participant et l'annulation de son gain. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les dotations qui leur sont attribuées.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par l'utilisation de robots ou tout autre procédé est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur pour toute la durée du Jeu.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Tout non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 10. Différends**

Il ne sera répondu à aucune demande relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

#### **Article 11. Droit applicable et litiges**

Ce Jeu et le présent Règlement sont soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement fera l'objet d'un règlement amiable.

A défaut, il sera soumis aux juridictions françaises. Le tribunal compétent sera celui du domicile du consommateur.

#### **Article 12. Protection des données personnelles**

Voir politique de confidentialité disponible sur le site <https://www.buffalo-grill.fr/protection-des-donnees-personnelles>. La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de cette offre promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de la Société Buffalo Grill sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de la Société Buffalo Grill et

le cas échéant de ses sous-traitants. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement européenne (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui, se sont connectées au site et ont répondu aux questions de l'inscription afin d'accéder au jeu et services du site bénéficient d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que le droit à l'effacement de leurs données à caractère personnel.

Vous pouvez adresser toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement de vos données à caractère personnel à l'adresse suivante : Buffalo Grill – Données Personnelles - 9 Boulevard du général de Gaulle – 92 120 Montrouge ou par email à l'adresse : [dcp@buffalo-grill.fr](mailto:dcp@buffalo-grill.fr)

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>

### **Article 13. Contact**

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à [service.conso@helo-activation.fr](mailto:service.conso@helo-activation.fr), en précisant « **GRAND JEU UN PIED EN AMERIQUE** » dans l'objet de votre email.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance d'HE&LO ACTIVATION avant le 30/09/2023 à minuit heure de Paris. Le jeu sera définitivement clôturé après cette date.

ANNEXE

\*LISTE DES RESTAURANTS BUFFALOS GRILL PARTICIPANTS

ACHERES  
ALBI LE SEQUESTRE  
ALES  
AMIENS  
AMIENS LONGUEAU  
AMIENS NORD  
ANCENIS SAINT GEREON  
ANGERS BEAUCOUZE  
ANGLET  
ANNEMASSE GAILLARD  
ARCHAMPS  
ARGENTAN  
ARRAS  
AUBAGNE GEMENOS  
AUBENAS  
AUXERRE  
AVIGNON LE PONTET  
AVRAINVILLE  
BAILLY ROMAINVILLIERS  
BALLAINVILLIERS  
BAR LE DUC  
BEAUNE  
BEAUVAIS ALLONNE  
BEAUVAIS TILLE  
BELFORT ANDELNANS  
BESANCON CHATEAUFARINE  
BESANCON MISEREY SALINES  
BETHUNE BRUAY LA BUISSIERE  
BLOIS LA CHAUSSEE SAINT VICTOR  
BONDY  
BORDEAUX LAC  
BORDEAUX MERIGNAC  
BOULOGNE SUR MER ST MARTIN LES BOULOGNE  
BOURGES 2  
BOURGES SAINT DOULCHARD BMA RESTAURATION  
BURGOIN JALLIEU  
BREST  
BRETIGNY SUR ORGE  
CALAIS



CAMBRAI  
CARCASSONNE  
CARCASSONNE 2 SALVAZA  
CARPENTRAS  
CASTELNAUDARY  
CAUDRY  
CERGY PONTOISE  
CERNAY  
CHALON SUR SAONE  
CHALONS EN CHAMPAGNE SAINT MEMMIE  
CHAMBERY 2 CHAMNORD  
CHAMBERY LA RAVOIRE  
CHAMBLY PORTE DE L'OISE  
CHANAS SALAISE SUR SANNE  
CHARLEVILLE MEZIERES  
CHARTRES BARJOUVILLE  
CHASSE SUR RHONE  
CHATEAUBRIANT  
CHATEAUDUN  
CHÂTEAU-THIERRY  
CHILLY MAZARIN  
CHOLET  
CLERMONT FERRAND  
CLERMONT FERRAND CEBAZAT  
COGNAC CHATEAUBERNARD  
COLMAR WINTZENHEIM  
COMPIEGNE  
CONCARNEAU  
CORMEILLES EN PARISIS  
CRETEIL  
DAVEZIEUX  
DAX SAINT PAUL LES DAX  
DIJON CHENOVE  
DINARD PLEURTUIT  
DOLE CHOISEY  
DRAGUIGNAN TRANS EN PROVENCE  
DREUX VERNOUILLET  
DUNKERQUE COUDEKERQUE BRANCHE  
EPINAL  
EPINAY SUR SEINE  
ESTANCARBON  
ETAMPES  
EVREUX  
EZANVILLE  
FENOUILLET  
FERNEY VOLTAIRE GENEVE AEROPORT  
FLERS  
FONTAINEBLEAU AVON

FORBACH MORSBACH  
FOUGERES  
FRANCONVILLE  
GAP  
GRANVILLE  
GRASSE  
GRENOBLE EYBENS  
GRENOBLE SAINT EGREVE  
GUERET  
HAGUENAU  
ISSOIRE  
L ISLE ADAM  
LA CHAPELLE ST LUC  
LA FLECHE SUD SARTHE  
LA GARENNE COLOMBES  
LA QUEUE EN BRIE  
LA ROCHELLE ANGOULINS  
LAON  
LE HAVRE MONTIVILLIERS  
LE MANS  
LE MANS ALLONNES  
LE MANS SAINT SATURNIN  
LEMPDES  
LES CLAYES SOUS BOIS  
LES MUREAUX  
LES ULIS COURTABOEUF  
LILLE LESQUIN  
LILLE LEZENNES  
LILLE LOMME  
LILLE RONCQ  
LISIEUX  
LORIENT CAUDAN  
LOUDEAC  
LYON BEYNOST  
LYON LIMONEST  
LYON MIONS  
MACON CHAINTRE  
MACON SANCE  
MANTES LA VILLE  
MARENNES D OLERON BOURCEFRANC LE CHAPUS  
MARMANDE  
MARNE LA VALLEE COLLEGIEN  
MARSEILLE CABRIES  
MARSEILLE LA VALENTINE  
MEAUX NANTEUIL LES MEAUX  
MELUN LA ROCHETTE  
METZ BORNAY  
METZ JOUY AUX ARCHES

METZ SEMECOURT  
MOISSY CRAMAYEL  
MONTEREAU FAULT YONNE  
MONTESSON  
MONTLHERY  
MONTLUCON  
MONTPELLIER LATTES  
MONTPELLIER SAINT JEAN DE VEDAS  
MONTPELLIER TOURNEZY  
MULHOUSE KINGERSHEIM  
NANCY FROUARD  
NANTERRE  
NANTES SAINTE LUCE SUR LOIRE  
NANTES VERTOU  
NARBONNE  
NARBONNE 2 EST  
NEUILLY SUR MARNE  
NOGENT LE ROTROU  
NOISY LE GRAND  
NOYELLES GODAULT  
NOYON  
ORGEVAL  
PARIS ORLEANS  
PAU LESCAR  
PERPIGNAN  
PERPIGNAN CHATEAU ROUSSILLON  
PIERRELAYE  
PLAISIR 1 SAINTE APOLLINE  
PONTAULT COMBAULT  
PONTS DE CE  
PROVINS  
QUIMPER  
REDON  
REIMS CORMONTREUIL  
REIMS LA NEUVILLETTE  
REIMS TINQUEUX  
RENNES CESSON SEVIGNE  
RENNES LA MEZIERE CAP MALO  
RIVESALTES  
RODEZ ONET LE CHATEAU  
ROMORANTIN LANTHENAY  
ROUEN BARENTIN  
ROUEN BOIS-GUILLAUME  
ROUEN SAINT ETIENNE DU ROUVRAY  
SABLE SUR SARTHE  
SAINT AMAND LES EAUX  
SAINT BREVIN LES PINS  
SAINT DIE DES VOSGES

SAINT ETIENNE FIRMINY  
SAINT ETIENNE LA FOUILLOUSE  
SAINT ETIENNE LA GRAND CROIX  
SAINT GEORGES DE DIDONNE  
SAINT GERMAIN LES CORBEIL  
SAINT LO  
SAINT MALO  
SAINT MARD  
SAINT NAZAIRE TRIGNAC  
SAINT OMER LONGUENESSE  
SAINT QUENTIN  
SARREBOURG  
SAUMUR DISTRE  
SAVIGNY SUR ORGE  
SELESTAT  
SERVON  
SOMAIN  
STRASBOURG FEGERSHHEIM  
STRASBOURG MARLENHEIM  
STRASBOURG VENDENHEIM  
TARBES  
TARNOS  
THIAIS  
THIERS  
THONVILLE YUTZ  
THONON LES BAINS MARGENCEL  
TOULON LA GARDE  
TOULON OLLIOLLES  
TOULOUSE BASSO COMBO  
TOULOUSE RAMONVILLE SAINT AGNE  
TOULOUSE ROQUES SUR GARONNE  
TOURS  
TOURS CHAMBRAY LES TOURS  
TROYES SAINT PARRES AUX TERTRES  
VALENCE BOURG LES VALENCE  
VALENCE PORTES LES VALENCE  
VALENCIENNES PETITE FORET  
VANNES PLOEREN  
VENDOME SAINT OUEN  
VENISSIEUX  
VIERZON  
VILLEFRANCHE SUR SAONE  
VILLEMOMBLE  
VIRE  
VITRY SUR SEINE

NOM RESTAURANT FRANCHISE

ABBEVILLE  
AGEN BOE  
AJACCIO  
ALBERTVILLE  
ALENCON VALFRAMBERT  
AMNEVILLE LES THERME  
ANGOULEME GOND PONTOUVRE  
ANGOULEME SOYAUX  
ANNECY EPAGNY  
ARLES  
AVIGNON MONTFAVET  
AVRANCHES  
BAIN DE BRETAGNE  
BERGERAC  
BEZIERS  
BIGANOS  
BOURG EN BRESSE VIRIAT  
BRIGNOLES  
BRIVE LA GAILLARDE  
CAEN  
CAEN MONDEVILLE  
CAHORS  
CARVIN  
CASTRES  
CHATEAUROUX DEOLS  
CHATELLERAULT  
CHAUMONT  
CHERBOURG LA GLACERIE  
COSNE SUR LOIRE  
CREIL SAINT MAXIMIN  
CROLLES  
DEAUVILLE TOUQUES  
DIEPPE  
DOMMARTIN-LES-TOUL  
DUNKERQUE GRANDE SYNTHÉ  
EPERNAY  
ESSEY LES NANCY  
FECAMP  
FOIX  
FREJUS PUGET SUR ARGENS  
GIBERVILLE  
GIEN  
GUINGAMP  
LA ROCHE SUR YON  
LAMBALLE  
LAMBRES LEZ DOUAI LLD  
LANDERNEAU  
LANGON

LANNION  
LAVAL  
LE TOUQUET CUCQ  
LENS LIEVIN  
LES HERBIERS  
LIBOURNE  
LONGWY LEXY  
LONS LE SAUNIER  
LORMONT  
LUNEVILLE MONCEL LES LUNEVILLE  
LURE  
MAUBEUGE HAUTMONT  
MERS LES BAINS  
METEREN  
MILLAU  
MIRAMAS  
MONTARGIS AMILLY  
MONTAUBAN  
MONTBELIARD  
MORLAIX SAINT MARTIN DES CHAMPS  
MOULINS  
NANTES ORVAULT  
NEMOURS  
NEVERS VARENNES VAUZELLES  
NIMES OUEST VILLE ACTIVE  
NIORT  
OLONNE SUR MER  
ORANGE  
ORLEANS SARAN  
OYONNAX ARBENT  
PERIGUEUX BOULAZAC  
PLOERMEL  
POITIERS CHASSENEUIL DU POITOU  
POITIERS SAINT BENOIT  
PONT A MOUSSON  
PONTARLIER  
QUIMPERLE  
RAMBOUILLET  
SAINT AVOLD  
SAINT DIZIER  
SAINT FARGEAU PONTIERRY  
SAINT PIERRE LES ELBEUF  
SAINTE EULALIE  
SALON DE PROVENCE  
ST ANDRE DE CUBZAC  
ST BRIEUC TREGUEUX  
ST WITZ  
VERDUN

VERNON

VESOUL PUSEY

VICHY BELLERIVE SUR ALLIER

VILLENAVE D'ORNON

VILLENEUVE SUR LOT

VITROLLES

VOIRON